

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 janvier 2021

Par convocation en date du 2 janvier 2021, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le 8 janvier 2021 à 20H30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil à l'exception de Philippine Vadeboin qui avait donné procuration à Nicolas Comby et Aurélie Coupet.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 novembre 2020 ;
- ✓ Crise sanitaire : point de situation ;
- ✓ Groupement de commande avec la COR pour l'achat de panneaux et outils de signalisation verticale ;
- ✓ Renouvellement de la convention avec la COR pour le service commun d'application des sols ;
- ✓ Etat d'avancement parc éolien du Beaujolais vert ;
- ✓ Subvention épicerie solidaire ;
- ✓ Réunions des commissions municipales ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 novembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

3. Crise sanitaire : point de situation

Monsieur le Maire expose les dernières annonces du premier ministre.

Monsieur le Maire indique que la COR n'a pas mis en place de nouvelles aides de soutien à l'activité et aux commerces.

Le département a en revanche mis en place un dispositif permettant aux communes de déposer deux dossiers :

- ✓ Pour les Hôtels, bars et Restaurants : 2000 € d'aide si pas de salarié et 3000 € si moins de 5 salariés ;
- ✓ Pour les commerces non essentiels : 1000 €.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour trois dossiers ont été transmis : La coiffeuse, le Bar et les Manèges enfantins.

Monsieur le Maire et le conseil s'interroge sur l'éligibilité du dossier des manèges enfantins et concluent que le dossier n'est pas éligible car pas un commerce.

Il est proposé en l'état actuel de :

- ✓ Transmettre au département les dossiers suivants : Coiffeuse et le Bar
- ✓ Que la commune accorde à ses locataires de commerce un mois de loyer gratuit : Boulangerie, Auberge, Bar-épicerie ainsi qu'à M. Michel

Le conseil à l'unanimité des présents ou représentés approuve ces propositions.

4. Groupement de commande avec la COR pour l'achat de panneaux et outils de signalisation verticale

Monsieur le Maire indique que ce mode de fonctionnement existe sur différents sujets. L'adhésion n'entraîne aucune obligation d'achat, cela permet juste de bénéficier de meilleurs prix en cas de besoin de panneaux ou outils de signalisation verticale.

Le conseil à l'unanimité des présents ou représentés approuve l'adhésion au groupement.

5. Renouvellement de la convention avec la COR pour le service commun d'application du droit des sols

Monsieur le Maire indique que cette convention permet de faire gérer par la COR l'instruction des PC et autorisations d'urbanisme. Le service est payant.

Le conseil à l'unanimité des présents ou représentés approuve le renouvellement de cette convention et donne pouvoir au Maire pour la signer.

6. Etat d'avancement parc éolien du Beaujolais vert

Monsieur le Maire indique que :

- ✓ Le test de mise en service : en cours ;
- ✓ Réception acoustique : pas fait ; Certains riverains à Langenève notamment se plaignent du bruit. M. le Maire a relayé auprès du porteur de projet ;
- ✓ Etienne Bouticourt prend de nouvelles fonctions et son ou sa remplaçante n'est pas encore désignée.

Enfin, Monsieur le Maire indique que le sujet à venir sera notre entrée ou pas au capital de la société. La COR a pris la décision de ne pas y entrer.

7. Subvention épicerie solidaire

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée pour une demande de subvention. Cette demande émane de l'association créée en 2013/2014 qui gère une épicerie solidaire à Tarare.

Il est exposé le fonctionnement de cette association qui vient en aide aux familles en difficultés pour une durée limitée (1 an maxi) est sur la base de dossiers.

Sur la commune 5 à 6 familles ont été bénéficiaires de cette aide sur les deux dernières années.

Un débat s'en suit au sein du conseil autour du fait que l'association n'est pas sur la commune, qu'il y a d'autres associations qui viennent en aide (restaurant du cœur et autres) mais que cette association se caractérise par un accompagnement plus fort et plus personnalisé pour aider les personnes à sortir de leurs difficultés.

Le conseil à l'unanimité des présents ou représentés moins une abstention Jean Yves Rosset accorde pour une année (2021) une subvention de 400 euros, à réétudier l'année prochaine.

8. Réunions des commissions municipales

Monsieur le Maire propose les dates suivantes :

- ✓ Travaux : le 5 février 2021 à 20H30 ;
- ✓ Finances : le 22 janvier 2021 à 20H30 ;
- ✓ Vie du village : le 5 mars 2021 à 20H30
- ✓ Aire de loisir : le 20 janvier 2021 en fin de journée ;
- ✓ Enfance : le 2 février 2021 à 20H30.

Enfin, le prochain conseil municipal est fixé au 26 février 2021 à 20h30.

9. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire indique ne pas avoir activé son droit de préemption pour :

- Maison Cosson Le Mont
- Grange et terrains annexes Turull Le Mont
- Maison Dutraive route de Dième

Les autorisations d'urbanisme suivantes ont été délivrées :

- Déclaration de travaux fenêtre de toit, la Croze

10. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire indique :

- ✓ Que l'ATSEM Marie Pierre Sivelles a été déclarée inapte à ses fonctions, et à toutes fonctions et a, par conséquent, dû être licenciée. La commune est son propre assureur et devra donc lui verser si elle ne retrouve pas un emploi une indemnité de 29,98 euros par jour pendant 365 jours à compter du 1/12/20 ;
- ✓ La COR accorde des aides à la rénovation des locaux commerciaux. Le Bar a fait une demande pour un montant de 6733 € HT. La COR accorde une subvention de 20%. La commune peut accorder une subvention égale à 10% de la subvention de la COR, soit 161,6 €. Le montant étant insignifiant, le conseil à l'unanimité des présents ou représentés ne donne pas suite via ce dispositif privilégiant d'autres modalités d'aide.

Un tour de table est organisé.

- ✓ Jean-Yves Rosset fait le point sur la récupération des chats : 3 capturés.
Les travaux de réparation de l'appartement détérioré par l'ancien locataire au-dessus de la boulangerie devrait se terminer fin février ; 160 m² refaits.
Indique que le 18 janvier 2021 à 18H il y a un rendez-vous avec le département pour voir l'aménagement d'un passage piéton vers la bibliothèque ;
- ✓ Cécile Dutraive demande si un sens unique de circulation ne pourrait pas être mis en place au Mont. Monsieur le Maire indique que la question a déjà été étudiée dans le passé et a conclu que ce n'était pas possible pour des difficultés d'accès à certaines habitations. Un sens interdit sauf riverain est à installer pour éviter les shunts signalés par les GPS. Un réexamen du sujet sera fait ;
- ✓ Marie-Françoise Ducert signale de nouveau les déjections canines dans le village. Monsieur le Maire rappelle qu'une campagne de sensibilisation a été conduite à l'occasion de la distribution du bulletin. Si les auteurs sont connus, il est prêt à faire un courrier plus ciblé ;
- ✓ Mireille Grillet demande s'il y a un projet de déviation de Valsonne. Monsieur le Maire rappelle les trois tracés pour que Amplepuis Thizy Cours rejoignent l'A89. L'un passe par Valsonne mais aucune déviation du village n'est prévue dans le projet ;
- ✓ Claude Jolly fait une remarque sur les bacs de collecte où tout est déposé.

Avant de clore la séance Monsieur le Maire indique que le garage en face de M. Burnichon est reloué, que les élections départementales et régionales se dérouleront probablement fin juin 2021.

Par ailleurs, il est évoqué l'amertume de Valtex qui reproche à la commune son manque de présence, d'attention. Monsieur le Maire indique avoir organisé de nombreuses visites de l'entreprise avec le Député, la Vice-présidente de la Région, le Président de la COR, le Conseiller Départemental... et qu'il a, à nouveau rendez-vous, le 20 janvier prochain.

La séance est close à 23H.

Fait à Valsonne, le 15 janvier 2021

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut